

S. C étrangle un prostitué à domicile et le vole : par Allah, il reste en liberté !

écrit par Maxime | 1 décembre 2023



A Angoulême, on peut rester en liberté après avoir pris rendez-vous avec un prostitué en détresse, Dominicain demandeur d'asile (pour une fois que c'était pour un motif crédible), l'avoir agressé en l'étranglant et en lui volant le peu d'argent dont il dispose à domicile, même ses vêtements.

L'auteur des faits est une « chance pour la France », S. C. aidé de son « pote » T.

L. livreur Uber eats de son état.

S. et T. un duo de choc, qui s'en tire plutôt bien... par la grâce d'Allah ?

Agresser un jeune en détresse réduit à se prostituer, en attente d'un visa, lui voler ses vêtements et son argent, le laisser nu dans la rue, livré à lui-même, à l'aide d'un complice armé et déjà connu « défavorablement » par la justice (ou son simulacre ?) ne vaudrait pas un emprisonnement.

Ni même des poursuites pour violence discriminatoire, la victime étant homosexuelle et l'agresseur portant un nom qui évoque les seuls pays du monde où l'homosexualité est encore illégale voire punie de mort.

Ceci expliquerait-il cela ? Un Robert Dupont n'aurait-il pas été inquiété par le procureur et les juges pour avoir voulu tuer un demandeur d'asile à raison de son orientation sexuelle ?

Avec un peu de chance, s'il avait sa carte chez Marine ou Eric, Robert aurait même été poursuivi pour agression raciste et homophobe.

On a été gentil au tribunal (lequel d'ailleurs ? La médiocre presse locale ne nous le dit pas davantage), on a considéré que ces jeunes gens n'avaient eu aucune intention homophobe

ni raciste mais n'en avaient voulu qu'à l'argent de ce misérable prostitué.

Je ne sais pas si son activité était rentable, dans une petite ville de province où il vivait dans une précarité extrême. Les petites racailles avaient vraisemblablement identifié là une proie facile, vulnérable, en situation illicite (la prostitution était indirectement interdite puisque les clients sont pénalisés... S. C. n'a d'ailleurs semble-t-il pas été inquiété sur ce plan, inch'Allah ?), immorale (aucun soutien des passants de cette ville médiocre de province)...

Les deux articles consultés sur ce sujet ne nous indiquent pas que les associations de protection des homosexuels se seraient mobilisées... inch'Allah encore ?

<https://www.charentelibre.fr/faits-divers/angouleme-les-agresseurs-du-jeune-prostitue-condamnes-17657352.php>

<https://www.charentelibre.fr/faits-divers/angouleme-deux-jeunes-incarceres-pour-avoir-depouille-un-jeune-prostitue-17450691.php>

L'adorable T. L. ramène les gens chez eux à l'aide d'un couteau. Quelle bienveillance ! Ainsi a-t-il gentiment aidé la victime à revenir chez elle au moment où elle avait pu fuir avec l'aide de son couteau... Il l'attendait gentiment en bas de chez lui. Plutôt flippant, comme scénario.

Le journal local, du groupe Sud-ouest, titre que S. C. et T. L. ont été condamnés... mais se garde bien de mettre dans le titre à quoi.

Réponse : à pas grand chose.

« S. au casier vierge, a été condamné à deux ans de **sursis** probatoire avec 105 heures de travaux d'intérêt général. **Il est libre** ».

Euh, même pas condamné à indemniser la victime ?

Il n'est pas à exclure qu'un Robert Dupont, hypothétique candidat Reconquête ou RN aux précédentes législatives, qui aurait fait la même chose, aurait pris des années et des années de prison ferme pour agression raciste et homophobe ainsi qu'au titre du recours à la prostitution...

Ils ont 18 et 22 ans et sont incarcérés (NDA : en détention PROVISOIRE), soupçonnés d'avoir extorqué un jeune prostitué dominicain de 23 ans, mardi dernier, à Angoulême. « Des faits extrêmement violents et très organisés », dicit la procureure Élisabeth Decencière-Ferrandière.

L'idée de ce coup aurait germé dans l'esprit de T. L., 22 ans, déjà condamné pour des vols et dans une affaire de stups. Livreur Uber Eats dans l'agglomération d'Angoulême, il aurait repéré la victime en effectuant une livraison voilà quelques jours. En portant la commande, il aurait compris que le jeune Dominicain était un prostitué. Et s'est dit que c'était l'occasion de se faire de l'argent facile.

Des faits extrêmement violents et très organisés.

En écumant les sites de rencontres, T. L. et S. C. ont retrouvé la trace du jeune prostitué sur l'appli Sex-Model. Ils ont fixé un rendez-vous mardi soir et c'est S. qui est monté dans l'appartement rue de Périgueux en se faisant passer pour un client. Le jeune Dominicain l'a accueilli, s'est déshabillé et c'est à ce moment-là qu'il se serait fait étrangler par-derrière, par S. qui lui aurait intimé de lui donner son argent.

Des sous, ses vêtements et ses papiers volés

La victime s'est tout de même débattue et a réussi à relâcher l'étreinte en tirant les cheveux de son agresseur puis en le

mordant à l'arcade. Il a ensuite pris la fuite, nu, dans la rue de Périgueux et a été poursuivi par T. L qui l'a alors reconduit vers son appartement. La victime précise qu'elle a été menacée avec un couteau. Et qu'à l'issue de cette expédition, ses agresseurs lui ont dérobé une cinquantaine d'euros en liquide, des vêtements de marques, des chaussures et ses papiers...

(...)

Repéré avec Uber Eats

Quelques jours plus tôt, ce jeune livreur Uber Eats de 22 ans avait apporté une commande au jeune prostitué. C'est là qu'il comprend l'activité du jeune homme. Il se dit alors qu'il y a de l'argent facile à faire. Son compère S., 18 ans, doit servir d'appât et prend rendez-vous sur un site de rencontres. « Un coup prémédité mais pas perfectionné », dit-il